

**Décision n°2019/06-08**  
**relative à l'accréditation de l'Institut supérieur de**  
**l'électronique et du numérique Yncréa Hauts-de-France**  
**(ISEN Yncréa Hauts-de-France) pour délivrer le titre**  
**d'ingénieur**

Ecole

**Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Hauts-de-France (ISEN Yncréa Hauts-de-France)**

Etablissement privé labellisé EESPIG

Nom d'usage : ISEN Yncréa Hauts-de-France

Académie : Lille

Site de l'école : Lille

Données certifiées

*Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>*

Suivi des accréditations précédentes

*Décision n°2016/05-04*

Objet de la demande d'accréditation

**Dossier A** : renouvellement de l'accréditation dans le cadre du calendrier national périodique

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Hauts-de-France,
- Vu le rapport établi par Pierre FABRIE (membre de la CTI, rapporteur principal), Xavier ROMAGNE (membre de la CTI), Pierre ROLIN (expert auprès de la CTI), Paulo Aloisio EDMOND REIS DA SILVA AUGUSTO (expert international auprès de la CTI), Théodore GRAMAIZE (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en Commission le 13 juin 2019,
- Entendus Thierry OCCRE, directeur de l'ISEN Yncréa Hauts-de-France, David BOULINGUEZ, directeur de la formation de l'ISEN Yncréa Hauts-de-France, Jean-Marc IDOUX, directeur général d'Yncréa Hauts-de-France,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :**

**Présentation générale et caractéristiques globales**

L'association Yncréa Hauts-de-France a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2013 par la fusion-intégration des 3 écoles d'ingénieur : HEI, ISA et ISEN-Lille, elles-mêmes historiquement associations loi 1901.

L'association YNCREA est une structure fédérative collective au service du développement des trois associations fondatrices qu'elle rassemble : YNCREA Hauts de France, YNCREA Ouest et YNCREA Méditerranée.

L'association Yncréa Hauts-de-France contractualise avec l'État et est labellisée EESPIG (établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général) depuis 2015.

L'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Hauts-de-France (ISEN), en tant que composante Yncrea Hauts-de-France, a des partenariats importants avec les autres écoles du groupe. De par son histoire elle a un partenariat de premier plan avec l'Université Catholique de Lille.

Sur l'ensemble des 5 années de formation, l'ISEN a des effectifs de 794 étudiants dont 733 sous statut d'étudiant et 61 sous statut d'apprenti.

L'école a une filière en formation initiale sous statut d'étudiant ainsi qu'en formation initiale sous statut d'apprenti dont le CFA d'adossé est un CFA sans mur : FORMASUP Nord Pas de Calais.

### **Caractéristiques globales**

- 43 enseignants permanents et 6 enseignants chercheurs ayant des missions au sein des ADICODE.
  - 12 personnels enseignants pour au moins 96 heures.
  - 84 intervenants pour au moins 64 h d'enseignement non comptabilisés précédemment
- De nouveaux enseignants ont été recrutés en soutien à l'apprentissage.

En appui des personnels administratifs du groupe, l'école dispose en propre de 12 personnels dont l'activité principale est liée à la pédagogie.

La surface utile du bâtiment est de 7 000 m<sup>2</sup> avec 3 700 m<sup>2</sup> pour la pédagogie et 1 200 m<sup>2</sup> pour la recherche

Le bâtiment est moderne et très convivial.

Le budget de la formation est de 447 000 €.

### **Évolution de l'institution**

Depuis le dernier audit, l'école a travaillé avec succès les points suivants :

- Améliorer le recrutement en particulier le recrutement post-bac
- Prise en compte des évolutions du baccalauréat
- Diminuer le nombre d'échecs
- Mise en place de formation en cybersécurité et réalité augmentée
- Mise en place d'une période internationale en fin de seconde année
- Renforcement des compétences linguistiques
- Mise en place d'une formation par apprentissage prenant en compte l'ensemble des critères du référentiel R&O
- Mise en place de la démarche qualité

### **Formation**

L'ISEN Yncréa Hauts-de-France offre une formation d'ingénieur en 5 ans avec un recrutement au niveau Bac, mais aussi avec un accès possible en 3<sup>ème</sup> année et en 4<sup>ème</sup> année et par apprentissage en 3<sup>ème</sup> année.

Mots clés de la formation définis par l'école

<i>Electronique embarquée, Objets connectés, Robotique, Développement logiciel, Cybersécurité, Big Data, Nanotechnologies, Informatique, Acoustique, Ingénierie d'Affaires</i>
--

La formation sous statut étudiant a été auditée il y a 3 ans.

La principale nouveauté porte sur la création de la filière par apprentissage.

### **Formation initiale sous statut d'apprenti :**

L'apprentissage a débuté en 2015. C'est une nouvelle voie d'accès au diplôme d'ingénieur ISEN. Cette formation est adossée à FORMASUP Nord Pas-De-Calais qui, depuis 1992, gère le Centre de formation d'apprentis (CFA) de l'Enseignement Supérieur pour l'ensemble de la région Nord Pas de Calais.

### 1ère année : Phase d'Intégration et d'Harmonisation des Connaissances

Cette phase correspond dans ses objectifs et son contenu à la première année du cycle ingénieur et permet aux apprentis d'entamer leur formation par alternance et d'initier une dynamique de groupe.

### 2ème et 3ème années : Phase d'Approfondissement

Le programme permet à l'apprenti de développer ses compétences sur les domaines techniques fondamentaux tout en prolongeant sa formation sur le management et le développement personnel.

### Rythme d'Alternance

Il est composé de périodes en entreprise et en école longues de 4 à 8 semaines. Ce rythme est adapté à des apprentis situés dans des entreprises éloignées de l'école.

### Répartition des crédits ECTS

La répartition des crédits ECTS ont été modifiés suite aux recommandations de la CTI de 2016

Suivi des recommandations

Sélectionner l'offre de domaine de spécialisation qui permet de mieux identifier la formation	Fait
Veiller à la qualité du recrutement et agir en conséquence	Fait
Structurer une véritable politique de sensibilisation des étudiants à la recherche	Fait
Augmenter le nombre d'ECTS attribuées en entreprise pour l'apprentissage	Fait
Développer les partenariats internationaux notamment pour les pays anglo-saxons	En cours
Identifier une stratégie en matière de formation continue	En cours

### Synthèse de l'évaluation

#### Points forts :

- Bonne organisation générale au sein du groupe Yncréa HDF
- Cartographie des processus qualité établis avec des indicateurs clairs et pertinents
- Structuration de la recherche
- Très bonne production scientifique pour le département de physique
- Nombre de projets de recherche gérés par l'ISEN
- La sensibilisation des étudiants à la recherche y compris en FISA
- Un incubateur d'entreprises efficace
- Existence d'un campus Yncréa au Maroc
- Le partenariat avec deux lycées pour les élèves issus de BTS pour le recrutement en FISA
- La mobilité à l'international des apprentis
- Adéquation des formations aux besoins du marché

#### Points faibles :

- Réseaux Internet
- Lancement tardif de la démarche qualité en octobre 2018
- Vérification des acquis notamment dans les domaines SHS et Propriété Intellectuelle
- Insuffisance de la représentation des entreprises sur l'ensemble des conseils

- Non-vérification des acquis concernant la réglementation en matière de Protection Intellectuelle
- Clarifier les partenariats internationaux
- Développement insuffisant des relations-écoles avec les instances régionales
- Attractivité de l'école auprès des élèves issus de CPGE

#### Risques :

- Non-existence d'une sensibilisation à la propriété intellectuelle.
- Sous-représentation des étudiants et des BIATS dans les conseils

#### Opportunités :

- Accroître la lisibilité de l'école via Yncréa Hauts-de-France
- Participation effective du directeur du CFA au conseil de perfectionnement
- Poursuivre le déploiement de la démarche qualité
- Finaliser la stratégie et le cursus formation continue
- Développer de véritables doubles diplômes via les partenaires internationaux
- Donner un rôle propre du représentant des étudiants au conseil d'administration
- Augmenter le nombre d'élèves

En conséquence

#### Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre d'ingénieur suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'électronique Yncréa Hauts-de-France	Formation initiale sous statut d'étudiant	2019	2023-2024	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'électronique Yncréa Hauts-de-France	Formation initiale sous statut d'apprenti	2019	2023-2024	maximale

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

#### Concernant le groupe Yncréa Hauts-de-France

- Mettre en place une stratégie afin d'harmoniser les systèmes d'information
- Poursuivre la démarche compétences
- Mettre en conformité avec R&O la réglementation sur le stage en veillant notamment à la durée passée en entreprise.
- Se mettre en conformité avec le processus de Bologne sur la première année du cycle ingénieur

#### Concernant ISEN Yncréa Hauts-de-France

- Renforcer la représentativité des élèves et des personnels BIATS au sein des instances de l'école
- Elargir la représentation des entreprises dans les conseils
- Accroître la mobilité internationale entrante
- Faire vivre le déploiement la démarche qualité

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master** pourra être attribué - sur demande de l'établissement à la CTI - au titre suivant :

Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'électronique Yncréa Hauts-de-France	2019	2023-2024
---	------	-----------

Délibéré en séance plénière à Paris, le 13 juin 2019.

Membres participant aux débats : Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Noël BOUFFARD, Olivier AMMANN, Isabelle AVENAS-PAYAN, Anne de CAGNY, Nathalie CAYOT, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Agnès FABRE, Pierre FABRIE, Marie-Annick GALLAND, Hélène GRIMAULT-DUC, Anne-Marie JOLLY, Jean-Yves KOCH, Marie-Madeleine LE MARC, Marie-Véronique LE LANN, William LIS, Joël MOREAU, Alain MORETTO, Claire PEYRATOUT, Bernard PINEAUX, Véronique RAIMBAULT, Xavier ROMAGNE et Jean-Marc THERET

Approuvé en séance plénière à Paris, le 9 juillet 2019.

Le vice-président  
Jean-Marc THERET



Le secrétaire greffier



Le rapporteur principal  
Pierre FABRIE

